

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes Associés

Sébastien GUILLAUME

Pascale DUCLERMORTIER

Aline MILLE

Perrine MOZET

Experts-Comptables Associés

Bastien JEANPIERRE

Stéphane MAYET

Iris REZARD

**Association de Gestion de l'Insertion
de la Communauté d'Agglomération
de CHALONS-EN-CHAMPAGNE
"A G I C A C"**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
16 bis Avenue du Maquis des Glières
51470 SAINT MEMMIE

SIRET : 440 129 898 00019

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Association de Gestion de l'Insertion
de la Communauté d'Agglomération
de CHALONS-EN-CHAMPAGNE
"A G I C A C"**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

16 bis Avenue du Maquis des Glières
51470 SAINT MEMMIE

SIRET : 440 129 898 00019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de Gestion de l'Insertion de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe au point 5.2.2 page 7 qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application des nouveaux règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03, et leurs incidences sur la présentation des comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes attachés à :

- vérifier la correcte évaluation des aides aux postes concernant les contrats d'insertion, tant pour la part versée par l'Etat que pour celle versée par le Conseil Départemental ;
- vérifier la conformité des subventions comptabilisées avec les conventions concernées ;
- contrôler les opérations réalisées avec AGICAC EI et leur réciprocité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 2 juillet 2026

FCN

Commissaire aux comptes



Aline MILLE

Associée

ANNEXE

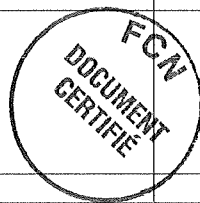
DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES **DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

AGICAC

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	4 080	4 080		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	4 080	4 080		
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	223 885	139 474	84 411	107 152
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	534 359	409 089	125 270	136 501
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	758 245	548 563	209 681	243 654
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	15		15	
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	5 000		5 000	5 000
	TOTAL	5 015		5 015	5 000
Total (II)		767 340	552 643	214 696	248 654
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	65 842		65 842	108 603
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	257 662		257 662	255 639
	Charges constatées d'avance	23 389		23 389	22 097
	TOTAL	346 894		346 894	386 340
	Divers				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus	50 000		50 000	
	Disponibilités	355 085		355 085	348 089
Total (III)		751 979		751 979	734 430
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		1 519 319	552 643	966 676	983 084
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

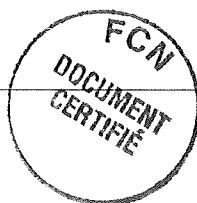


Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	155 916	155 916
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	400 000	400 000
	Report à nouveau	150 759	151 853
	Excédent ou déficit de l'exercice	-57 078	-1 094
	Situation nette (sous-total)	649 597	706 676
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	21 963	28 078
	Provisions réglementées		
Total (I)		671 561	734 754
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	3 949	4 909
Total (II)		3 949	4 909
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	21 073	16 177
Total (III)		21 073	16 177
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 091	15 676
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	253 000	211 266
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		300
	Produits constatés d'avance		
Total (IV)		270 091	227 242
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		966 676	983 084
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	551 901	567 468
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	923 993	936 790
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
Charges d'exploitation	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		201 240
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 500	
	Utilisations des fonds dédiés	959	959
	Autres produits	491	8
	Total des produits d'exploitation (I)	1 479 846	1 706 467
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	167 530	214 772
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	56 535	62 002
	Salaires	1 047 657	1 176 716
	Cotisations sociales	212 178	204 259
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	50 806	65 655
	Dotations aux provisions	4 896	2 365
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	1 356	7
	Total des charges d'exploitation (II)	1 540 960	1 725 781
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-61 114	-19 314
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	1 057	
	Autres intérêts et produits assimilés	3 679	5 237
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	4 736	5 237
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		4 736	5 237
3. RESULTAT COURANT avant Impôts (I - II + III - IV)		-56 377	-14 076

AGICAC

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V)	Total		13 773
Charges exceptionnelles (VI)	Total		475
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			13 298
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		701	316
Total des produits (I + III + V)		1 484 583	1 725 477
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		1 541 661	1 726 572
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-57 078	-1 094
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
	TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
	TOTAL		



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025

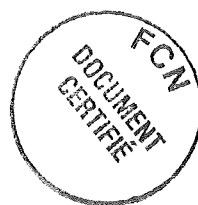


Table des matières

1	Objet social	4
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	4
3	Description des moyens mis en œuvre	5
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	6
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	6
4.2	Evènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes	6
5	Principes et méthodes comptables	7
5.1	Principes généraux	7
5.1.1	Règlement comptable	7
5.1.2	Changements d'estimation	7
5.1.3	Corrections d'erreurs	7
5.1.4	Déroptions	7
5.2	Changements comptables	8
5.2.1	Changement de réglementation comptable	8
5.2.2	Première application du règlement ANC N° 2022-06	8
6	Informations relatives aux postes du bilan	10
6.1	Actif immobilisé	10
6.1.1	Tableau des immobilisations – Cadre général	11
6.1.2	Tableau des amortissements – Cadre général	13
6.2	Actif circulant	14
6.2.1	Créances, dont créances reçues par legs ou donations	14
6.3	Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice	14
6.4	Précisions sur certains postes de l'actif	15
6.4.1	Charges constatées d'avance – Frais d'émission des emprunts – Primes de remboursement des emprunts	15
6.4.2	Tableau de variation des Fonds propres	16
6.4.3	Subventions d'investissement	
6.4.4	Fonds dédiés	
6.5	Provisions et passifs éventuels	20
6.5.1	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	20
6.6	Dettes	21
6.6.1	Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	21
7	Informations relatives au Compte de résultat	22
7.1	Produits du compte de résultat	22
7.1.1	Cotisations	22
7.1.2	Produits de tiers financeurs	22
7.1.3	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	23
7.1.4	Précisions relatives à certains éléments	24
7.1.5	Honoraires des commissaires aux comptes	24
7.2	Résultat Financier	24
7.3	Contributions volontaires en nature	24



8	Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants	25
8.1	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	25
9	Informations relatives à l'effectif	26



1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

« L'Association a pour objet de contribuer à favoriser, à Châlons en Champagne et dans sa Région, l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté par la conduite, seule ou en partenariat, d'actions appropriées : stages, actions de formation, gestion de contrats de travail, chantier-école, chantiers d'insertion, opérations expérimentales, etc ... »



2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'AGICAC est une Association Loi 1901, Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

Elle porte des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), outil d'accès à l'emploi permettant :

- Une mise en situation de travail, sous statut salarié (CDDI), de personnes éloignées de l'emploi qui ne peuvent accéder au marché du travail. C'est une action temporaire en vue d'une insertion sociale et professionnelle.
- Une approche de l'insertion professionnelle qui ne peut se réaliser sans une action sociale, et nécessite ainsi un encadrement à la fois technique, mais aussi pédagogique et socioprofessionnel.

La nature des activités, support des ateliers et chantiers d'Insertion, réalisées durant l'exercice peut être

résumée ainsi :

- 1 brigade bleue de préservation de l'environnement et nettoyage des berges et cours d'eau
- 1 brigade verte de nettoyage urbain
- 1 brigade blanche de nettoyage industriel

Ces activités ont lieu sur le périmètre géographique de la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe

précédent sont les suivants :

— Investissements

Pour exercer ses missions, l'AGICAC dispose notamment :

- d'un bâtiment en location, aménagé par ses soins avec bureaux administratifs, vestiaires, hangar de stockages, ...
- de matériels pour les entretiens d'espaces verts, cours d'eau et locaux : petit tracteur, tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, tailles-haies, bateaux, aspirateurs,
- de véhicules de transport et remorques,
- de mobilier, matériel et logiciels de bureau

Les matériels et véhicules sont renouvelés régulièrement.



— Ressources humaines

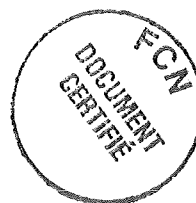
- Les personnes en Insertion sont salariées de l'AGICAC au travers d'un Contrat à durée Déterminée d'Insertion « CDDI » de 24 mois maximum, et de 26h par semaines. Le nombre maximum de postes d'Insertion agréés pour l'AGICAC est de 31.50 ETP.
- Pour encadrer ces salariés en Insertion, et assurer la direction, la coordination, l'accompagnement socio-professionnel, et la gestion administrative, l'AGICAC emploie en moyenne 13 salariés « permanents » en ETP.

Il est précisé que L'AGICAC a son siège dans les mêmes locaux que l'AGICAC EI, qui est une Association Entreprise d'Insertion, et partage avec celle-ci une partie des locaux, du personnel d'encadrement (Direction, Comptabilité, Conseillère en Insertion Professionnelle et Coordonnateur), et des coûts administratifs afférents. L'AGICAC refacture donc à l'AGICAC EI sa quote-part d'utilisation de ces

moyens, estimée au titre de 2025 à 168 726.46 €, auxquels s'ajoutent des refacturations à l'euro près d'achats effectués en commun.

— Formation

- Chaque CDDI bénéficie d'un apprentissage de base technique dans le domaine correspond à chaque chantier d'insertion, estimé à 2 heures hebdomadaires, ce qui équivaut à plus 8 300 heures en moyenne par an.
- En plus, les CDDI bénéficie d'un accès à des formations qualifiantes et pré-qualifiantes, financées par l'OPCO ou dans le cadre du Programme Régional de Formation pour les Salariés en Insertion par l'Activité Economique (PRIAE)



4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

4.2 Evènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

5 Principes et méthodes comptables

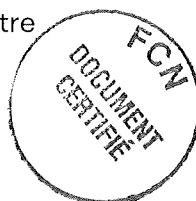
5.1 Principes généraux

5.1.1 Règlement comptable

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2022-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2023-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices



5.1.2 Changements d'estimation

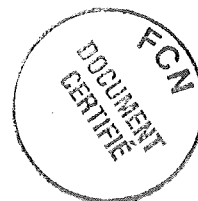
Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

5.1.4 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation



5.2 Changements comptables

5.2.1 Changement de réglementation comptable

5.2.2 Première application du règlement ANC N° 2022-06

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

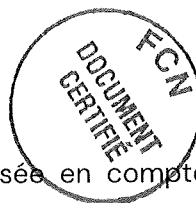
Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1".

— Au niveau du compte de résultat :

- / Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ». Leur montant global s'élève à 201 240 € et concerne les opérations suivantes :
 - / Remboursements de charges de personnel
 - / Refacturations de charges
 - / Remboursements de formation

Suite à la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat :

- / Remboursements de charges de personnel : sont en 2025 comptabilisés pour un montant de 118 643.18 € au compte 649 « Remboursements de charges de personnel » donc directement en déduction du poste « Salaires » ou « Cotisations sociales
- / En moins des comptes de charges pour un total de 50 083.28 €



— Au niveau du bilan :

- / La provision pour PIDR est désormais comptabilisée en compte 15210000 à la place du 15310000.

Reclassement des comptes 731 vers 741 :

- / Afin de se conformer au règlement comptable, les subventions d'exploitation sont comptabilisées aux comptes « 741 – subvention »

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.



6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat ainsi que tous les coûts directement attribuables à la préparation de cet actif en vue de l'utilisation envisagée.

Le coût de production comprend toutes les dépenses pouvant lui être directement attribuées et qui sont nécessaires à la création, la production et la préparation de l'actif afin qu'il soit en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction

Le coût de production comprend le coût d'acquisition des matières consommées augmenté des autres coûts engagés, au cours des opérations de production, c'est-à-dire des charges directes et indirectes qui peuvent être raisonnablement rattachées à la production du bien ou du service.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

L'amortissement est déterminé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2 dans les deux premières colonnes du tableau.

Dépréciation des immobilisations des immobilisations incorporelles et corporelles

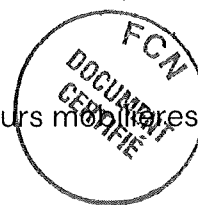
Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

A chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur, un test de dépréciation est effectué.

Les dépréciations sont rapportées au résultat quand les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Par exception, les dépréciations comptabilisées sur le fonds commercial ne sont jamais reprises.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les titres de participation, les autres titres immobilisés et les valeurs mobilières de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.



Une dépréciation des titres de participation est constatée lorsque leur valeur d'utilité représentant ce que notre entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir devient inférieur à la valeur comptable.

L'approche par l'actif net comptable est retenue pour estimer la valeur d'utilité

Une dépréciation des autres titres immobilisés et des valeurs mobilières de placement est comptabilisée lorsque le cours de bourse moyen du dernier mois ou leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés sont inférieurs à la valeur comptable.

6.1.1 Tableau des immobilisations – Cadre général

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	4 080			4 080
Immobilisations corporelles	746 407	27 813	15 975	758 245
Immobilisations financières	5 000	15		5 015
Total	755 487	27 828	15 975	767 340

RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14 00024167 01, au capital social de 1 016 638 €, ayant son siège social sis 2 Avenue Gambetta Tour Egho 92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre National des Entreprises le numéro 903 309 490 (RCS Nanterre). TVA : FR03903309490

6.1.1.1 Aménagement du cadre général – Développement de la colonne « Augmentations »

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			27 813		
Immobilisations financières					
Total			27 813		

6.1.1.2 Aménagement du cadre général – Développement de la colonne « Diminutions »

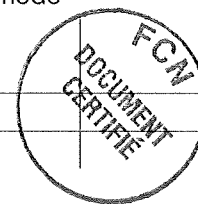
Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					15 975
Immobilisations financières					
Total					15 975

6.1.2 Tableau des amortissements – Cadre général

Situations et mouvements		A					B	C	D
Rubriques	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (c)			
Immobilisations incorporelles	50 %	Linéaire	4 080			4 080			
Immobilisations corporelles	10 à 85.71%	Linéaire	502 752	61 786	15 975	548 563			
Immobilisations financières									
Total			506 832	61 786	15 975	552 643			

6.1.2.1 Aménagement du cadre général – Développement de la colonne « Augmentations »

Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		61 786		
Immobilisations financières				
Total		61 786		



6.1.2.2 Aménagement du cadre général – Développement de la colonne 'Diminutions »

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			15 975
Immobilisations financières			
Total			15 975

6.2 Actif circulant

6.2.1 Créances, dont créances reçues par legs ou donations

6.2.1.1 Créances

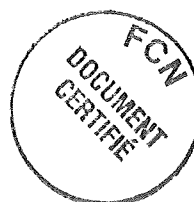
Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

6.2.1.2 Créances reçues par legs ou donations

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.

6.2.1.3 Dépréciations de l'actif circulant



Il n'y a pas de dépréciations de l'actif circulant

6.3 Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

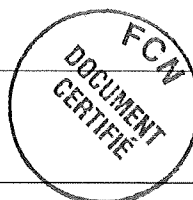
Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	323 505	323 505	
Charges constatées d'avance	23 390	23 390	
Total	346 894	346 894	

6.4 Précisions sur certains postes de l'actif

6.4.1 Charges constatées d'avance – Frais d'émission des emprunts – Primes de remboursement des emprunts

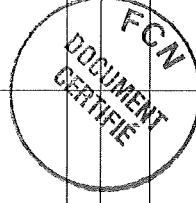
Des précisions sont apportées dans l'annexe sur la nature et le rythme de reprise en résultat de certains éléments :

Éléments	Montant	Nature	Rythme de reprise en résultat
Charges constatées d'avance	23 389	– Charges d'exploitation	
Frais d'émission des emprunts			
Primes de remboursement des emprunts			



6.4.2 Tableau de variation des Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise – Apport AMI suite Scission	155 917							155 917
Réserve pour projet Associatif	200 000							200 000
Réserve pour Fonds de Roulement	200 000							200 000
Report à nouveau	151 853	- 1094						150 759
Excédent ou déficit de l'exercice								
« dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »								
Situation nette (sous-total)	707 770							706 676
Fonds propres (Dotations) consommables								
Subventions d'investissement	28 078					6 114		21 963
Provisions réglementées								
Total	735 848	- 1094				6 114		728 639



6.4.2.1 Réserves pour projet de l'entité

Le « projet de l'entité », est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'entité pour réaliser l'objet social rappelé en première partie de cette Annexe.

Les objectifs fixés peuvent être résumés ainsi

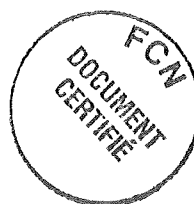
Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement)	Montant fin exercice
Réserve pour projet Associatifs : Projet d'aménagement des nouveaux locaux et d'investissements matériels	200 000		FCV DOCUMENT CERTIFIÉ		200 000
Réserve pour fonds de roulement permettant de consolider la trésorerie en cas de versements tardifs des subventions ou paiements	200 000				200 000

6.4.3 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Notre entité a choisi de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présenté au bilan

— Tableau de variation des subventions d'investissements



	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	59 055			59 055
Quotes-parts virées au résultat	- 30 977	- 6 114		- 37 091
Montant net en fonds propres	28 078	- 6 114		21 963

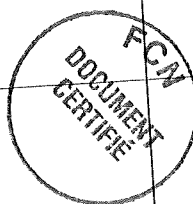
6.4.4 Fonds dédiés

6.4.4.1 Fonds dédiés

L'Agicac a reçu de l'Office de Tourisme de Châlons un don destiné à l'achat du bateau faucardeur pour un montant de 3 775.20 €.

Cette somme est reportée au compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement des biens avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « *Utilisations des fonds dédiés* » dans les Produits au compte de résultat

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Don reçu par OT pour achat bateau faucardeur, remorque et barre de coupe	1 973		388			1 585	
Don reçu par la fondation du Crca du Nord Est pour l'achat d'un véhicule	2 937		571			2 366	
TOTAL	4 910		959			3 951	



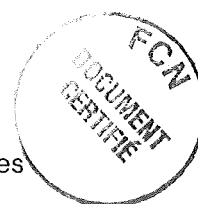
6.5 Provisions et passifs éventuels

6.5.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Notre entité provisionne en totalité ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques sont précisées ci-après :

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 64 ans
- Taux d'évolution des salaires : 1.5%
- Taux d'actualisation : 3.98%
- Taux de cotisations sociales : 55% pour les cadres et 38% pour les non cadres

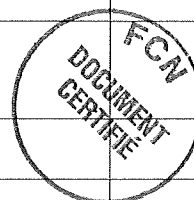


Engagements retraite et avantages assimilés	Montant total de l'engagement	Prise en charge par l'assurance	Montant provisionné	Montant résiduel de l'engagement
Indemnités de départ en retraite	19 990		19 990	

6.6 Dettes

6.6.1 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	17 091	17 091		
Autres dettes	253 000	253 000		
Produits constatés d'avance				
Total	270 091	270 091		



7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;

Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;

Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Produits du compte de résultat

7.1.1 Cotisations

7.1.1.1 Cotisations sans contrepartie

Notre entité peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, ainsi conformément à l'article 142-1 du règlement ANC n°2018-06 cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

7.1.2 Produits de tiers financeurs

7.1.2.1 Concours publics et subventions d'exploitation

7.1.2.1.1 Concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

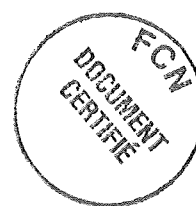
Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les versements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

7.1.2.1.2 Subventions d'exploitation

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.



Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative en tenant compte toutefois des conditions d'octroi résolutoires ou suspensives.

Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés sur subventions d'exploitation* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subventions d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges »



7.1.2.1.3 Tableau des subventions et concours publics

L'information sur les montants des concours publics et les subventions qui nous ont été octroyés dans l'exercice est présentée sous forme du tableau suivant

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Subvention d'exploitation	102 373	612 512	202 994		

7.1.3 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions

- Sur dépréciations des immobilisations : 0€
- Sur dépréciation d'autres actifs, hors legs ou donations destinés à être cédés : 0€
- Sur dépréciation d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés : 0€
- Sur provisions pour risques et charges : dotation sur PIDR pour 3 813 €

7.1.4 Précisions relatives à certains éléments

Des précisions sont apportées concernant :

7.1.4.1 Produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice

Nature	Produits à recevoir	Charges à payer
Modulation 2025	52 000	
ASP Socle	33 096	
Honoraires CAC		6 482
TOTAL	85 096	6 482

7.1.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	6 482	
Afférents à la certification des informations en matière de durabilité		
Afférents aux services rendus autres que la certification des comptes		
Honoraires totaux	6 482	

7.2 Résultat Financier

— Nature des revenus sur titres

/ CAT : 1 058 €

/ Intérêt sur livret : 3 678 €

7.3 Contributions volontaires en nature

Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)

Notre entité n'a pas recensé les contributions volontaires en nature sur 2025, car elle estime qu'elles sont peu significatives.

8 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

8.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association est amenée à communiquer le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés (1)

(1) « sont considérés comme ayant la qualité de cadre dirigeant les cadres auxquels sont confiés des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps, qui sont habilités à prendre des décisions de façon largement autonome et qui perçoivent une rémunération se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans l'entreprise ou l'établissement » (art. L212-15-1 du code du travail)

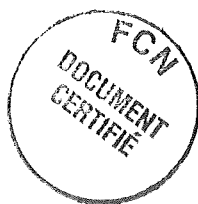
Pour répondre à ces dispositions, l'association précise qu'elle n'a pas recensé parmi ses cadres salariés de cadres dirigeants.

Elle indique, que des indemnités, soumises à charges sociales, ont été versées en 2025 aux administrateurs :

- Mme Drouin, la présidente : 7 600 € bruts / 3 406 € de charges patronales

- M Foggéa, le trésorier : 7 600 € bruts / 3406 € de charges patronales

en sus des remboursements sur justificatifs de leur frais de déplacements



9 Informations relatives à l'effectif

L'effectif employé pendant l'exercice tel que défini à l'article D. 123-200 du code de commerce s'élève à :

L'information ci-dessus est ventilée par catégorie :

Réparation des effectifs par catégories		Effectif moyen employé pendant l'exercice
Cadre	FCV DOCUMENT CERTIFIÉ	1
Employés		12
CDDI		33
Total		46